

Mobilisation contre le projet de retenue collinaire à Beauregard

Dans une pétition qui devient virale, La Nouvelle Montagne et plusieurs associations dénoncent le saccage d'un sanctuaire de biodiversité pour la neige de culture, et affirment que d'autres solutions existent pour sécuriser l'accès à l'eau potable, fer de lance des élus.

Le nombre de signatures grimpe bien plus vite que les rares dommages en ruesques sur le plateau de Beauregard : 2 400 le 30 mars, plus de 41 200 ce lundi 5 avril au compteur de la plateforme Change.org pour la pétition intitulée « Écocide à La Clusaz : sauvons Beauregard », qui devient virale. Elle révèle deux visions antagonistes du développement touristique dans le massif des Aravis, déjà mises en évidence lors du Schéma de cohérence territoriale (Scot) Pier Aravis.

Ce cri d'alarme, adressé au préfet et au maire de La Clusaz, a été lancé par une jeune association, La Nouvelle montagne, qui milite pour une transition durable des territoires de montagne et particulièrement de Beauregard. Dans son viseur : la retenue collinaire que La Clusaz veut construire sur ce plateau, dans le bois de la Colombière. Un lac artificiel de 148 000 m³ d'eau, dont 98 000 m³ seraient destinés à la fabrication de neige de culture et 50 000 m³ à l'eau potable.

Selon l'association, ce projet est depuis 2014 dans les cartons de la Société d'aménagement touristique d'exploitation de La Clusaz (Satel), qui financerait deux tiers des 10 millions d'euros nécessaires à sa réalisation. Les plafond passeraient de 27 à 45 % de couverture de neige de culture sur son domaine, pour sécuriser la pratique et l'économie du ski. « Une stratégie à rebours des problèmes générés par le changement



« Ce projet au bois de la Colombière est en décalage total avec la géomorphologie naturelle du territoire », dénoncent les opposants, qui évoquent « la destruction directe de 8 hectares d'habitats naturels (soit 11 terrains de foot) ». « Il n'y a pas d'autres possibilités d'implantation », répond le maire. Photo Le DL/Greg YETCHMENIZA

ment climatique en montagne », estime l'association.

Il faut étudier d'autres solutions

« En 2018, face à une sécheresse historique, dans une commune dont la géologie ne retient pas l'eau, le conseil municipal de l'époque a décidé de lancer ce projet », précise de son côté Didier Thévenet, le nouveau maire de la station, qui dit aujourd'hui « ne pas pouvoir transiger sur la sécurité de l'approvisionnement en eau des habitants ».

Le 17 décembre 2020, il a fait voter le lancement de la concertation préalable dans le cadre de ce projet dont les travaux devraient commencer à l'automne

2021, après l'enquête publique. Concertation qui a cristallisé déjà pas mal d'oppositions : 90 % d'opinions défavorables en ligne, selon l'association.

« À titre individuel, nous avons été nombreux à nous mobiliser contre le volet touristique du Scot l'an dernier, au nom de la préservation des Aravis, et notamment du plateau de Beauregard. Mais nos voix n'ont pas été suffisamment entendues. Avec cette association, nous voulons établir un dialogue avec les élus, les riverains, les agriculteurs », explique un des membres de l'association, représenté par le bureau d'avocats de Corinne Leguig. « D'autres solutions existent pour sécuriser l'accès à l'eau potable et à la neige de culture. Il

faut les étudier avant de porter une telle décision définitive au plateau de Beauregard, jusqu'aux Aravis. » Des alternatives moins coûteuses, moins risquées et bien meilleures pour l'environnement. La Clusaz disposant déjà de quatre retenues collinaires interconnectées, certaines pourraient être mises aux normes pour l'eau potable, et même agrandies, avance l'association, qui redoute « une atteinte irréversible à la montagne » avec ce « projet qui ravagera le bois de la Colombière ». « Même les agriculteurs qui auront accès à cette eau se demandent pourquoi on n'étudie pas d'autres », ajoute une amoureuse de Beauregard, inquiète.

Isabelle DAVIER

« Une nécessité vitale pour la station et pour les habitants », selon le maire

« C'est mon devoir de maire de prévoir l'avenir. Je donnerai toutes les explications sur ce projet lors du conseil municipal public qui sera diffusé sur internet le 29 avril », annonce le maire de La Clusaz, qui assure « toujours privilégier le dialogue » et ajoute « ne pas avoir attendu cette pétition pour encourager la concertation » depuis qu'il est élu.

Pas de commentaires sur le nombre de signatures qui s'emballe, pas plus que sur le détail de ce qui va être présenté le 29 avril. « J'expliquerai en quoi cette retenue collinaire est une

nécessité vitale pour la station et pour la vie des habitants », lâche juste Didier Thévenet, plus enclin à parler de son engagement pour « préserver les paysages fantastiques des Aravis ». « Nous sommes la première station à avoir refusé un Club Med, nous avons refusé l'aménagement de la combe de la Creuse, mais vous connaissez des projets immobiliers très importants qui ont été adaptés. Nous préparons la diversification de La Clusaz vers un tourisme quatre saisons, nous allons embrasser un responsable de la transition environnementale. »



Didier Thévenet, maire de La Clusaz. Archives photo Le DL/I.E.

REPÈRES

Le projet

Saisi en 2018 comme la solution pour sécuriser l'approvisionnement en eau et l'ennemisement du domaine skiable, avec près de 150 000 m³ qui pourraient être réservés à l'eau potable si la situation de sécheresse l'imposait, ce projet consiste à construire une retenue grillagée sur 3,8 hectares, avec une digue de 12 mètres de hauteur, sur une emprise totale de 8 hectares. Il s'agit de capturer l'eau d'une source située à 4 kilomètres, vers le col des Aravis, qui serait acheminée par des canalisations.

L'avis de la MRAE

Les opposants ont épaulé l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAE) sur ce projet. Ils ont rejeté sa demande de revoir « l'étude des variantes ». Et ses réserves « sur les dommages engendrés sur des habitats remarquables » (comme la tourbière de Beauregard). Si elle souligne que « les impacts sur la biodiversité remarquable du site et ses habitats ont toutefois été bien étudiés » et que « les mesures EBC (de compensation, NDLR) mises en place sont de qualité », la MRAE estime que « l'étude sur la disponibilité de la ressource en eau mérite des compléments en intégrant l'augmentation de la population, de l'activité touristique mais également les effets du changement climatique et les impacts environnementaux liés au déclivage de la ressource. » Le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) se dit favorable sous conditions et souligne que le projet est écologiquement contestable, manquant son intérêt public majeur », ajoute l'association.

Les associations signataires de la pétition

Lancée par La Nouvelle montagne, elle est soutenue par des associations d'utilité publique qui ont déjà déposé des avis défavorables à ce projet, comme Mountain Wilderness et France Nature Environnement. Mais aussi par la FESM 74, le Collectif Pier-Aravis, Protégeons La Javie, le Collectif pour une transition participative à Thônes et Extinction Rebellion.